

Délibération n°2025-02-01b

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.2

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Examen et vote des comptes administratifs 2024 Budget Annexe « déchets ménagers et assimilés »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	61
Pouvoirs	19
Votants	80

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1<sup>er</sup> avril 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Gilles Barbe** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Granet Henri	à	Gilles Magrit
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Lacrocq Michel	à	Jean-François Michon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Eric Ziolo	Padilla-Ratelade Marilou	à	Pascal Montigny
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Peyrat Nathalie	à	Alain Sivade
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Sauviat Jean-Marc	à	Philippe Pelat
Delibit Sandra	à	Tony Cornelissen	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Yoann Fiancette
Gantheil Robert	à	Philippe Roche			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bézanger Joël ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Jouve Patrick ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée).

*Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.*

*Pierre Chevalier, président, ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle.*

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2024.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

**FONCTIONNEMENT**

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2023	€	129 625,67 €
		+	+
CA	Réalisé	5 450 509,68 €	5 819 857,12 €
	=	=	=
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>5 450 509,68 €</b>	<b>5 949 482,79 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé pour l'exercice 2024</b>			<b>498 973,11 €</b>

**INVESTISSEMENT**

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2023		146 174,57 €
		+	+
CA	Réalisé	774 265,41 €	665 253,29 €
<b>Total section d'investissement</b>		<b>774 265,41 €</b>	<b>811 427,86 €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé exercice 2024</b>			<b>37 162,45 €</b>

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le comptable public du SGC d'Ussel.

- **État des restes à réaliser en section d'investissement**

Solde des restes à réaliser	
	Montant
Dépenses	448 079,92 €
Recettes	29 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>-418 679,92 €</b>

- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
A) Résultat de l'exercice 2024	+ 369 347,44 €
B) Résultat antérieurs reportés	+ 129 625,67 €
<b>C) Résultat à affecter</b>	<b>498 973,11 €</b>
D) Solde d'exécution d'investissement Excédent d'investissement de l'exercice 2024	+ 37 162,45 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 Besoin de financement Excédent de financement	418 679,92 € €
<b>F) Besoin de financement total (D + E)</b>	<b>381 517,47 €</b>
<b>AFFECTATION DU RÉSULTATS (C)</b>	<b>498 973,11 €</b>
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement	381 517,47 €
2) Report en fonctionnement R 002	117 455,64 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » 2024 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;

A l'unanimité	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

- **APPROUVE**, à la majorité, le compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » pour l'exercice 2024 ;

A la majorité	
Votants	79
Pour	77
Contre	2
Abstention	0

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

A l'unanimité	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 avril 2025

Le Président,  
Pierre Chevalier



**Délibération n°2025-02-01b**



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 019-200066744-20250410-20250201B-DE

